

LYCEE LOUISE MICHEL

NARBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 février 2024

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ETABLIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Acte n°27 /2023-2024 :

Le conseil donne un avis favorable à la coloration des postes proposée dans le cadre de la DHG.

Acte n°28 /2023-2024 :

Le conseil donne son accord sur la programmation et les modalités de financement d'un voyage scolaire facultatif « Ecrans britanniques » à Nîmes du 14 au 15 mars 2024. Le descriptif et le budget prévisionnel sont joints en annexe.

Le conseil fixe la participation individuelle des familles à 50 €. Le budget total s'élève à 2 301 €.

Un financement partiel par des dons à hauteur d'environ 250€ grâce à des actions menées au sein du lycée dans le cadre de la MDL est accepté. La participation des accompagnateurs est prise en charge par le budget du lycée.

Acte n°29 /2023-2024 :

Le conseil d'administration autorise des sorties de collection d'ouvrages périmés du CDI.

Acte n°30 /2023-2024 :

Le conseil propose l'attribution d'un logement de fonction vacant à Mme LEIGNEL, cheffe de cuisine, dans le cadre d'une NAS.

Acte n°31 /2023-2024 :

Le conseil propose l'attribution d'un logement de fonction vacant à M Benoît GRELLET, proviseur, dans le cadre d'une NAS.

Acte n°32 /2023-2024 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer le règlement intérieur du GRETA-CFA de l'Aude et des Pyrénées Orientales.

Acte n°33 /2023-2024 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer la convention constitutive d'adhésion au GRETA-CFA de l'Aude et des Pyrénées Orientales.

Acte n°34 /2023-2024 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention pour le projet Calcul mental rapide mais réfléchi organisé par le collège Les MAILHEULS de Coursan.

Acte n°36 /2023-2024 :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention de mutualisation de paye pour assurer la rémunération d'une enseignante employé en tant qu'enseignante pour l'apprentissage par le lycée Germaine TILLION.

Acte n°37 /2023-2024 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de coopération pour la mise en place des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré avec la DSDEN de l'Aude et l'IME Robert SEGUY de Pépieux.

Acte n°38 /2023-2024 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec la communauté d'agglomération du Grand Narbonne pour l'accès aux déchetteries des communes du territoire.

Acte n°39 /2023-2024 :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer un contrat avec la société TURBOSELF SÉCURITÉ pour l'utilisation des modules ACCES et SELFAIR permettant le contrôle d'accès au lycée.

Acte n°40 /2023-2024 :

Le conseil donne son accord sur la programmation et les modalités de financement d'un voyage scolaire facultatif sur la biodiversité dans le cadre de l'atelier scientifique en Pays de SAULT de fin avril à début mai 2024. Le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Le conseil fixe la participation individuelle des familles à 34 €. Le budget total s'élève à 2 700 €.

Un financement partiel par des dons à hauteur de 810€ par la MDL et de 568,20 € environ grâce à des actions antérieurement menées au sein du lycée est accepté. La participation des accompagnateurs est prise en charge par le budget du lycée.

Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance.

Publication du 11 mars 2024 au 10 avril 2024


Le Proviseur,
Benoît GRELLET